

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 décembre 2022

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : TREA2225759S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 3 novembre 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la décision du 4 novembre 2022 portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à M. Jonathan Gilad, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions mentionnées dans les articles 3 et 6 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 5 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports, navigation aérienne » (ANA) à l'article 3 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à :

M. Aroquiadasse Zemboulingame, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale, à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Mme Aurélie Albert, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Anne Giacometti-Lizot, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de classe principale ;

M. David Machabert, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « sûreté » (SUR) mentionnées à l'article 3 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « aviation générale et personnels navigants » (AGPN) mentionnées à l'article 3 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à :

M. Christophe Vergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Fanja Duval, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Sihem Benbrika, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » (TA) mentionnées à l'article 3 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à :

M. Cédric Grondin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Dominique Michel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » (RDD) mentionnées à l'article 3 de la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à Mme Mehdi Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Mayotte mentionnées à l'article 6 de la décision 3 novembre 2022 susvisée, à :

M. Christophe Boquen, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Sandra Lamic, agente contractuelle.

Article 10

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, à :

M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Mehdi Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

M. Dominique Esperon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Annie Folio, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Mylène Joseph, attachée d'administration de l'Etat ;

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Christophe Vergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Aroquiadasse Zemboulingame, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale, à compter du 1^{er} mars 2023.

Article 11

La décision du 6 septembre 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2023.

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 12

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 décembre 2022.

P. CIPRIANI